



Unaf
Saône-
et-Loire

UNIS POUR LES FAMILLES



Information Soutien aux Tuteurs Familiaux

Protections Juridiques Comment ça marche ?

- *Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?*
- *Mon enfant handicapé va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?*
- *Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?*
- *J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?*

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner en amont lors d' **entretiens personnalisés et confidentiels**, et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (Tutelle, Curatelle(s), Sauvegarde de Justice, Habilitation Familiale, Mandat de Protection Future...).

Ce service est **ouvert à tous et gratuit**. Il est financé par l'État.



Le service **Information et Soutien aux Tuteurs**

Répond à toutes vos questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

Vous accompagnez lorsque vous serez mandaté pour exercer une mesure :

La Loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien

- Établir l'inventaire de Patrimoine.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du Juge pour des actes importants concernant la personne protégée.....

Actualité et informations sur notre plateforme **www.istf-udaf71.fr**



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Emmanuelle MARGUERITAT

 **03 85 32 28 80**

Mail : istf@udaf71.fr



Permanences et Rendez vous

- AUTUN
- CHALON SUR SAONE
- CHAROLLES
- CHAUFFAILLES
- GUEUGNON
- LE CREUSOT
- LOUHANS
- MACON
- TOURNUS

Autres lieux nous consulter